

SAISON 2022/2023

OUVERTURE DE LA CHASSE AU GIBIER D'EAU EN MORBIHAN UNE DATE COMMUNE AU DPM ET AUTRES TERRITOIRES :

LE DIMANCHE 21 AOÛT 2022 à 6 heures

Gibier d'eau	DPM (1)	Autres territoires L 424-6 du CE (2)
Toutes espèces (3) (à l'exclusion de celles mentionnées ci-dessous)	Dimanche 21 août 2022 à 6 h	
Canard chipeau, fuligule milouin, fuligule morillon, nette rousse, foulque macroule, poule d'eau, râle d'eau	21 août 2022 à 6 h	15 septembre 2022 à 7 h 00
Vanneau huppé	18 septembre 2022	
Courlis cendré Barge à queue noire	Reconduction du moratoire (4)	

(1) Domaine public maritime.

(2) Marais non asséchés, fleuves, rivières, canaux, lacs, étangs, réservoirs, nappes d'eau.

(3) Ainsi que la **bernache du Canada** et l'**eider à duvet**.

(4) **Très forte probabilité de reconduction du moratoire pour la saison 2022/2023 (moratoire en cours fixé jusqu'au 30 juillet 2022).**

OUVERTURE DE LA CHASSE DES OISEAUX DE PASSAGE

Oiseaux de passage	Dates d'ouverture tous territoires confondus
Caille des blés	Samedi 27 août 2022
Tourterelle des bois (5)	(5)
Autres (grives, pigeons, bécasse des bois, etc.)	18 septembre 2022 à 8 h 30

(5) Ouverture incertaine le samedi 27 août 2022

Attention ! La chasse à la tourterelle des bois a été suspendue le 11 septembre 2020 pour la fin de la saison de chasse 2020/2021. Les conditions 2021/2022 ne sont pas encore connues (quota national avec déclaration du prélèvement sur l'application mobile « CHASSADAPT »)